



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la gendarmerie et association de l'Entente gendarmerie

Question écrite n° 9226

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les inquiétudes exprimées par les neuf associations constituant l'Entente gendarmerie. En effet, traditionnellement l'Entente gendarmerie est reçue chaque année par le ministre de l'intérieur pour faire un point sur l'état des forces de sécurité intérieure. Il semble que cette année ce ne soit pas le cas. Le ministère renvoie les responsables de l'Entente gendarmerie vers le conseiller gendarmerie du ministre. Les associations de l'Entente gendarmerie s'interrogent et s'inquiètent sur le sens à donner à ce refus d'être reçues personnellement par le ministre pour lui exposer les aspirations profondes qui animent aujourd'hui la gendarmerie. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui expliquer les raisons de cette position et s'il entend recevoir personnellement les neuf associations de l'Entente gendarmerie comme celles-ci le demandent.

Texte de la réponse

L'entente a bien été reçue par le ministre de l'intérieur au mois de juillet 2018, sur leur demande. Par ailleurs, les 9 associations ont été auditionnées par l'Assemblée nationale. Ces dernières n'ont pas formulé de questions ou de remarques particulières auprès de la direction de la gendarmerie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Masson](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9226

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4928

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4097